

**UNIVALOM**

Siège :

3269 Route de Grasse  
06600 – ANTIBES  
Tél. 04.93.65.48.07

**SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU 12 OCTOBRE 2023**

**Délibération 2023-43**

**OBJET : Autorisation de signature - Convention type relative à l'encadrement du réemploi dans les sites d'UNIVALOM**

**Le 12 octobre 2023 à 11h00**, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Nombre de membres  
du Conseil Syndical

Légal : .....39

Désignés : .....28

(dont 11 délégués avec voix double  
soit un total de 40 voix)

Présents : .....18

Visio : .....0

Votants : .....33

Procurations .....5

Date de la convocation :

6 octobre 2023

**Membres titulaires :**

Jean LEONETTI, Joseph CESARO, Caroline JOUSSEMET, Marion MUSSO, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ; Marie ANASSE, Philippe DELEAN, Hassan EL JAZOULI, François WYSZKOWSKI, délégués de la Commission syndicale ;

Françoise THOMEL, Xavier WIIK, délégués de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Christophe ULIVIERI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Françoise BRUNETEAUX, Marc OCCELLI délégués de la Commission syndicale ;

Emmanuel BLANC, délégué de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Roland RAIBAUDI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

Arnaud PRIGENT délégué de la Communauté de Communes des Alpes d'Azur

**Membres suppléants :**

Guy LOPINTO délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Michèle ALMÈS délégué de la Commission syndicale

**Procurations :**

Anne-Marie BOUSQUET à Hassan EL JAZOULI

Emmanuel DELMOTTE à Françoise THOMEL

Jean-Pierre DERMIT à Caroline JOUSSEMET

Patrick PEIRETTI à Marc OCCELLI

Denise LAURENT à Christophe ULIVIERI

**Membres excusés :**

Georges VAZIA, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Khéra BADAOUI, Gilbert HUGUES délégués de la Commission syndicale ;

Bernard ALENDIA délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins

Marie-Louise GOURDON, déléguée de la Commission syndicale ;

Jean-Marc DELIA, délégué de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

Pierre CORPORANDY délégué de la Communauté de Communes des Alpes d'Azur

Accusé de réception en préfecture  
006-20004616-2023-10-13-1426  
Date de télétransmission : 16/10/2023  
Date de réception préfecture : 16/10/2023

M. Hassan EL JAZOULI est désigné en qualité de secrétaire.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Pour les fêtes de fin d'année, UNIVALOM, en partenariat avec ECOSYSTEM, ECOMAISON, EMMAÛS et les Communes participantes, organisent une collecte de jouets d'occasion « Laisse Parler Ton Cœur » : une opération solidaire en faveur des familles modestes et de sensibilisation au réemploi.

Plus de 5 tonnes de jouets ont été collectées en 2021 et en 2022 sur le territoire d'UNIVALOM. Cette année, l'opération est reconduite par le Syndicat, lors de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets, du 18 au 26 novembre 2023.

Les habitants des différentes Communes participantes pourront déposer tous types de jouets (jeux de construction, de société, en bois, peluches, poupons, jouets électriques...) dont ils n'en ont plus l'usage dans des points de collecte (mairies, écoles...).

L'ensemble des dons est destiné aux enfants défavorisés. Ils sont donnés en partie à la Communauté EMMAÛS qui réalisera un tri et une remise en état des jouets. Les jouets collectés sont, soit revendus à prix solidaires dans les boutiques EMMAÛS, soit donnés à des familles en difficulté. De nombreux foyers modestes pourront ainsi avoir des jouets gratuitement ou à tout petits prix. En limitant les déchets par la réutilisation, cette opération contribue à protéger l'environnement.

Cette année, il est prévu qu'UNIVALOM intègre d'autres associations dans le processus de distribution de jouets dans un souci d'équité et de solidarité. De plus, cette répartition permettra de soulager les apports réceptionnés par l'association EMMAÛS.

La convention de partenariat concernera toutes les associations projetant de collecter des jouets issus de cette opération à l'exception d'EMMAÛS qui est déjà en partenariat avec ECOSYSTEM.

Elle définit notamment :

- La date de collecte des jouets par l'association
- Les types de jouets
- La quantité de jouets à collecter
- Les motifs de la collecte de jouets

Cette convention est consentie à titre gratuit en application de l'article L.2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques qui l'autorise pour les associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général.

Ces modalités ont reçu l'avis favorable de la Commission Prévention en date du 27 septembre 2023.

Oùï cet exposé,  
Après en avoir délibéré conformément à la loi,  
Le Comité syndical,  
A, l'unanimité

- **APPROUVE** le modèle de convention type présenté ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les conventions et tous les avenants actes et documents afférents.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président

  
Jean LEONETTI



Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20231012-2023-43-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2023  
Date de réception préfecture : 16/10/2023

Date de mise en ligne :

16 OCT. 2023